

D.2017.07.05.7.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Juillet 2017

7 - GESTION DU PATRIMOINE

7.11 - Matériel roulant métro - Marché M2017-189 pour l'opération de renouvellement de l'éclairage des rames VAL 208

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le présent marché concerne le renouvellement de l'éclairage des 88 rames VAL208. Ce renouvellement s'applique à l'ensemble du parc VAL 208AG, 208NG et 208NG2. L'objectif est de moderniser le système d'éclairage actuellement en place sur les VAL208 afin de :

- Palier au jaunissement des verrines
- Réduire les coûts de maintenance liés à ce système existant,
- Réduire la consommation énergétique en remplaçant le système de tubes fluorescents par un système LED,
- Mettre en conformité le système d'éclairage,
- Harmoniser le système d'éclairage sur l'ensemble du parc de rames VAL

Le marché a été passé en procédure négociée avec mise en concurrence préalable en application des articles 26.2 et 74 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est prévu pour une durée de 31 mois à compter de sa notification du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du 27/06/2016 a décidé d'attribuer le marché à la société SRS RAILROAD SERVICES pour :

- un montant forfaitaire de 1 025 009,75 euros H.T correspondant aux études de conception, à la validation d'un premier de série et la fourniture de l'ensemble des luminaires,
- et un montant maximum à bons de commande de 135 000 € H.T correspondant aux prestations d'installation des luminaires qui seront déclenchées dans l'hypothèse où la disponibilité des équipes de maintenance de l'exploitant ne permettrait pas de réaliser ces prestations qui sont prévues pendant les interruptions d'exploitation dues aux travaux de mise à 52 mètres de la ligne A.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n°M2017- 189 avec la société SRS RAILROAD SERVICES pour un montant de 1 025 009,75 € H.T. ainsi que, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

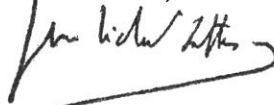
ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170710-20170705-7-11D-
DE
Date de télétransmission : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017